



LES AMIS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE EN ALPILLES

Association loi de 1901 enregistrée à la S.P. d'Aix-en-Provence N° W 13100 1213
SIRET 497 691 469 00017 code NAF 9499Z

Membre de la Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle
Maison de la Vie Associative 55, rue André-Marie Ampère – 13300 Salon-de-Provence
Courriel : stjacquesalpillles@yahoo.fr Site : www.stjacquesalpillles.fr

2023

BULLETIN D'ADHÉSION BULLETIN DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION (rayer la mention inutile)

Pour faire partie de l'association ou renouveler votre adhésion, nous vous invitons à remplir la grille ci-dessous. Les moins de 18 ans devront être munis d'une autorisation parentale écrite. La cotisation est valable depuis la date d'inscription jusqu'à la fin de l'année en cours. Dès le mois d'Octobre de chaque année, il sera procédé à un rappel de cotisation pour l'année suivante et les adhérents auront jusqu'au 31 décembre pour la faire parvenir au siège de l'association. Si après rappel et si l'adhésion n'est pas renouvelée avant le 31 mars de l'année en cours, l'adhérent sera automatiquement placé sur la liste des sympathisants. Toute adhésion prise durant le dernier trimestre de l'année civile sera valable pour l'année suivante. L'adhésion est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés par leurs parents.

M^{me}, M^{lle}, M^rPrénom.....

Date de naissance/...../..... Profession.....

Courriel (en majuscule d'imprimerie SVP).....@.....

Adresse

Tél. fixe Tél. mobile Fax

Je souhaite faire partie de l'Association comme Membre adhérent () Membre bienfaiteur ()

Je souhaite recevoir la crédencial (). Pour recevoir la crédencial, il faut être membre adhérent et s'être préalablement entretenu avec un membre du bureau ou du Conseil d'Administration.

J'autorise l'association à utiliser les photos prises lors des manifestations jacquaires qu'elle organise.

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile associative. Il incombe à chacun de vérifier qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile individuelle. Il est vivement conseillé à tous les participants des sorties « sac à dos » de souscrire une assurance individuelle dommage corporel avec assistance.

Je verse ma cotisation par chèque à l'ordre de l'association d'un montant de 18 €, ou 35 € pour un couple, (ou d'avantage pour les membres bienfaiteurs) et l'envoie, accompagné de ce bulletin et du chèque, au destinataire suivant :

Association les Amis de St Jacques de Compostelle en Alpilles, Maison de la Vie Associative, 55 rue André-Marie Ampère N° 43- 13300 Salon-de-Provence

Date..... Signature (*)

(*) Précédé de la mention : « lu et approuvé ».

Pour chaque adhérent, 1 € du montant de la cotisation sera reversé à la Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous êtes habilité à demander communication ou rectification pour toute information vous concernant qui figurerait sur les fichiers à l'usage de l'association ou de tout autre intervenant en vous adressant directement à : Association des Amis de Saint Jacques de Compostelle en Alpilles Maison de la Vie Associative N° 43, 55, rue André-Marie Ampère – 13300 Salon-de-Provence.